

## **Guide malin des démarches utiles préalablement à une déclaration auprès des services de police**

Ce memento n'est pas exhaustif et a comme seule vocation de mettre à votre disposition un support synthétisant les démarches inhérentes aux faits les plus courants.

### Index

1) Perte ou vol d'objet : .....	2
1.1) Carte d'identité : .....	2
1.2) Permis de conduire.....	2
1.3) Certificat d'immatriculation : le n° de châssis doit être vérifié .....	3
1.4) Certificat de conformité .....	3
1.5) Vol dans véhicule.....	4
1.6) Vol de remorque.....	4
1.7) Plaque d'immatriculation : .....	4
1.8) Passeport .....	5
1.9) Carte de banque .....	5
1.10) GSM .....	6
1.11) Tout autre objet.....	6
2) Coups et blessures:.....	6
3) Harcèlement : .....	7
3.1) Par téléphone .....	7
3.2) Média sociaux.....	7
3.3) Autres formes d'harcèlement .....	7
4) Injure / diffamation : .....	8
4.1) Via média sociaux.....	8
4.2) Autres formes .....	8
5) Droit de garde : .....	8
6) Dégradations .....	8
6.1) Bien immobilier .....	8
6.2) Bien mobilier .....	8
7) Escroquerie : .....	8
8) Autres faits : .....	9

## 1) Perte ou vol d'objet :

NB : Si le vol a pu être filmé, apporter l'enregistrement sur un support exploitable

### 1.1) Carte d'identité :

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Perte d'une carte d'identité belge / belge pour étranger	Vous pouvez directement vous rendre à la commune muni d'une photographie.
Vol d'une carte d'identité belge / belge pour étranger	Photographies d'identités (1 pour la police / 1 pour la commune)
Carte d'identité étrangère	N° du document via votre ambassade (consulat) sur un document officiel - seule une attestation générale sera délivrée

### 1.2) Permis de conduire

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Permis de conduire belge	Vous présentez avec une preuve d'identité
Permis de conduire étranger	N° du document via votre ambassade (consulat) sur un document officiel – seule une attestation générale sera délivrée, le duplicata sera obtenu via l'ambassade

### 1.3) Certificat d'immatriculation : le n° de châssis doit être vérifié

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Le véhicule peut circuler	Venir avec le véhicule et la 2 <sup>ème</sup> partie du certificat d'immatriculation (partie devant être conservée à la maison)
Le véhicule ne peut plus circuler	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le véhicule ne se trouve pas sur la commune : présentez-vous au poste de police de la localité où se trouve le véhicule</li><li>- Le véhicule se trouve sur la commune : présentez-vous en notre poste de police (prendre la 2<sup>ème</sup> partie du certificat d'immatriculation)</li></ul>
Le véhicule a été vendu ou détruit	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le véhicule ne se trouve pas sur la commune : présentez-vous au poste de police de la localité où se trouve le véhicule</li><li>- Le véhicule se trouve sur la commune : présentez-vous au poste de police (prendre la 2<sup>ème</sup> partie du certificat d'immatriculation)</li><li>- Destruction : preuve de destruction</li><li>- Achat : preuve valable d'achat/vente</li></ul>

### 1.4) Certificat de conformité

Une déclaration sur l'honneur signalant la perte est suffisante. Cette déclaration doit être ensuite transmise auprès du constructeur du véhicule pour obtenir un duplicata ( ! souvent payant).

### 1.5) Vol dans véhicule

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Vol simple (sans effraction)	Présentez-vous au poste de police
Vol avec effraction	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre des photographies si vous devez remplacer une vitre en urgence, pour les autres dégâts, ne toucher à rien avant le constat de police</li><li>- Présentez-vous au poste de police avec le véhicule</li></ul>

### 1.6) Vol de remorque

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Remorque immatriculée (MMA +750 KG)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre le certificat d'immatriculation / facture</li><li>- Photographie de la remorque</li></ul>
Remorque non immatriculée	<ul style="list-style-type: none"><li>- N° de série éventuel</li><li>- Facture d'achat</li><li>- Photographie de la remorque</li></ul>

### 1.7) Plaque d'immatriculation :

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Plaque officielle belge ou étrangère	Prendre les documents de bord du véhicule

Reproduction de plaque	Une déclaration de plainte n'est pas nécessaire
------------------------	---

*Vous devrez envoyer l'attestation reçue avec le formulaire « Demande d'immatriculation de véhicule » par courrier au Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports.*

*Ne prenez pas la route sans plaque d'immatriculation ! Après quelques jours, vous recevrez une nouvelle preuve d'inscription et votre nouvelle plaque d'immatriculation*

### 1.8) Passeport

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Passeport belge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- preuve d'identité</li> <li>(- n° du passeport)</li> </ul>
Passeport étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N° du document via votre ambassade sur un document officiel</li> <li>- seule une attestation générale sera délivrée, le duplicata sera obtenu via l'ambassade</li> </ul>

### 1.9) Carte de banque

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Tous types	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire Card stop – 070/344.344</li> <li>- Prendre le n° de dossier card stop</li> <li>- N° de la carte via la banque</li> <li>- N° de compte lié à la carte</li> <li>- Vérifier si des retraits frauduleux ont été effectués</li> </ul>

### 1.10) GSM/SMARTPHONE

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Tous types	<ul style="list-style-type: none"><li>- N° IMEI du GSM qui se trouve sur la boîte et la facture d'achat</li><li>- Numéro d'appel lié au GSM - opérateur</li></ul>

### 1.11) Tout autre objet

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Facture d'achat</li><li>- Photographies de l'objet</li><li>- N° de série (emballage, facture etc.)</li></ul>

## 2) Coups et blessures:

NB : Si le fait a pu être filmé, apporter l'enregistrement sur un support exploitable si faisable.

Que prendre avec vous ?

- Constat de lésion par un médecin (urgentiste ou généraliste)
- Certificat d'incapacité de travail même pour une personne ne travaillant pas
- Photographies des lésions
- Identités des témoins (N° de GSM si possible)

### 3) Harcèlement :

Que prendre avec vous ? Que faire ?

#### 3.1) Par téléphone

- Vous pouvez déposer plainte au service de médiation via le formulaire en ligne sur [www.ombudsmantelecom.be](http://www.ombudsmantelecom.be).

En utilisant cette procédure, l'opérateur identifiera le titulaire de la ligne téléphonique posant problème. Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite déposer une plainte contre l'auteur de ces appels/SMS au bureau de police.

- Effectuer le relevé (date et heures) des appels
- Faire bloquer le numéro
- Une fois le n° identifié, prendre rendez-vous au poste de police puis vous y présenter avec l'identification et le relevé des appels si possible

#### 3.2) Par SMS

- Imprimer les SMS échangés
- Faire bloquer le numéro

#### 3.3) Médias sociaux

- Imprimer les captures d'écrans des messages échangés (avoir l'en-tête de mail ou l'adresse URL de la page est important) ou à tout le moins les conserver pour exploitation par nos services

#### 3.4) Autres formes d'harcèlement

- Prendre d'éventuels écrits

#### 4) Injure / diffamation :

Que prendre avec vous ? Que faire ?

##### 4.1) Via média sociaux

- Imprimer les captures d'écrans des messages échangés

##### 4.2) Autres formes

- Prendre d'éventuels écrits

#### 5) Droit de garde :

- Prendre le dernier jugement ou tout arrangement écrit

#### 6) Dégradations

##### 6.1) Bien immobilier

- Faire le 101 pour l'envoi d'un équipage (si envoi direct d'un équipage impossible, faire des photographies)

##### 6.2) Bien mobilier

- Prendre des photographies et les imprimer
- Facture d'achat
- Prendre l'objet si possible

#### 7) Escroquerie :

- Extraits de compte avec les mouvements litigieux
- N° de compte bancaire du suspect
- N° de téléphone utilisé ( date et heures des appels)
- Adresses mails utilisées
- Reçu Western Union ou autre institution



- Imprimer les mails échangés et les pièces jointes,
- ...

## 8) Autres faits :

Prenez contact avec le poste de Police de votre choix.

Si l'événement nécessite une intervention ou un constat sur place, formez le 101.